



Féchy, le 16 août 2011

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 27 septembre 2011

Préavis no 11/2011 concernant l'arrêté d'imposition 2012

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous soumet l'arrêté d'imposition pour 2012.

Une bascule d'impôt de 2 points de l'Etat sera effectuée aux communes dans le cadre de la nouvelle organisation policière vaudoise.

Notre taux fiscal communal sera augmenté de 2 points, à 64 au lieu de 62.

Le taux cantonal sera donc diminué de 2 points, à 155,5 au lieu de 157,5 en 2011.

La charge globale d'impôts « Etat + commune » sera donc inchangée.

Notre taux d'impôts reste inférieur à la moyenne cantonale.

Les montants à verser en 2012 pour le fonds de péréquation ainsi que pour la facture sociale seront calculés sur les rendements des impôts communaux de l'année 2010, ces montants ne sont pas connus à ce jour.

La Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de maintenir la charge fiscale globale actuelle et d'accepter l'arrêté d'imposition 2012 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Francis Liard



la secrétaire

Marguerite Pilloud